

Langogne, le 24 novembre 2020

Monsieur Marius ROCHE
SARL CBDG
42 route du Granet - ZI
48300 LANGOGNE

Affaire suivie par :

M. Thibaud CHAILLOU, DGS
Courriel : dgs@mairie-langogne.fr

Elu chargé du dossier :

M. le Maire
Sur rendez-vous au ☎ 04 66 69 10 33

Objet : Avis sur remise en état du site lors de l'arrêt définitif de l'installation - dossier ICPE

Réf. : MO/TC n°20- 322

Monsieur,

Dans le cadre de votre dossier n°53265910 du 28 septembre 2020 de demande de régularisation de votre scierie, implantée depuis une trentaine d'années sur le territoire de la commune, au titre de la rubrique n°2410-1 de la nomenclature des ICPE, vous sollicitez mon avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif de l'installation.

J'émet un avis favorable à votre proposition de remise en état du site par le directeur de la scierie dans un état compatible avec celui prévu par le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Langogne à la date du présent courrier, à savoir :

- Pour les parcelles n° 98, 99, 100, 101, 102, 103 et 104, un état compatible avec les « Zones urbaines dédiées aux activités industrielles et artisanales, partiellement aménagées et construites (code Ux) » ;
- Pour la parcelle n° 180 et une partie des parcelles 103 et 104, un état compatible avec les « zones naturelles et zones forestières, inconstructibles, correspondant aux espaces naturels à protéger (code Nn) ».

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations respectueuses.

Le Maire,

Maire OZIOL

Avis conforme